



DECISION
n° 2026_05_10

portant adhésion au Forum Campus France pour l'année 2026

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 10 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article 1^{er}

L'Université Toulouse Capitole renouvelle son contrat d'adhésion au Forum Campus France

Le montant du contrat pour l'année 2026 s'élève à 2706 euros TTC

Article 2

Ce montant sera imputé sur le service opérationnel SCREIPILOT.

Fait à Toulouse, le 04/05/2026



*
Hugues KENFACK